



Département Concurrence & Régulation



●
Latournerie Wolfrom
& Associés


Société d'Avocats



Le département Concurrence & Régulation du cabinet Latournerie Wolfrom & Associés intervient dans tous les domaines du droit de la concurrence français et communautaire, tant en conseil qu'au contentieux.

Notre équipe intervient pour une clientèle variée (entreprises françaises et internationales, fonds d'investissements, collectivités territoriales, établissements publics, autorités administratives), en particulier sur les aspects suivants :

Pratiques anticoncurrentielles

- Conseil relatif aux pratiques et comportements des entreprises susceptibles d'être appréhendés par le droit de la concurrence (ententes, abus de position dominante) ;
- Assistance dans le cadre de procédures contentieuses devant les autorités de concurrence française et communautaire ;
- Assistance dans le cadre de procédures de clémence, d'engagements, ou de non contestation des griefs ;
- Assistance dans la mise en œuvre d'engagements ou d'injonctions imposés par les autorités de concurrence ;
- Mise en place de programmes de conformité (*compliance*) aux règles de concurrence.

Concentrations

- Analyse des opérations de rapprochement d'entreprises au regard de la réglementation relative au contrôle des concentrations ;
- Assistance aux formalités de notifications des opérations auprès des autorités de concurrence française ou communautaire.

Régulation et Libéralisation

- Analyse de la réglementation applicable aux secteurs (dé)réglementés ;
- Conseil des monopoles publics dans leurs activités de diversification ;
- Conseil des monopoles publics sur les pratiques mises en œuvre dans un contexte de libéralisation ;
- Assistance de nouveaux entrants sur des marchés récemment libéralisés ;
- Assistance dans le cadre de démarches réglementaires ou contentieuses devant les autorités de régulation sectorielles ;
- Expertise particulière des secteurs du transport ferroviaire, transport fluvial, télécommunications, énergie et jeux d'argent.

Aides d'Etat

- Conseil à la mise en place de projets impliquant des financements publics ;
- Assistance des personnes publiques octroyant des subventions publiques dans leurs démarches de notification des aides auprès de la Commission européenne.



L'équipe Concurrence & Régulation intervient dans l'ensemble de ces domaines en étroite collaboration avec les autres départements du cabinet, notamment avec le Département Droit public des affaires, le Département TIMED&IP, le Département Corporate – Fusions Acquisitions et le Département Droit Economique et Commercial.

Quelques exemples d'interventions :

- Assistance d'un transporteur ferroviaire lors de la création d'une filiale commune avec le leader mondial de la vente de voyages sur Internet pour la rédaction des accords de partenariat et la présentation de ces derniers à la Merger Task Force et la Commission européenne ;
- Conseil et défense des intérêts de l'un des plus importants sites de commerce électronique en France, devant le Tribunal de commerce de Paris et la Cour d'appel de Paris à l'occasion d'une plainte pour parasitisme et abus de position dominante ;
- Conseil et défense des intérêts d'une agence de voyage en ligne devant le Conseil de la concurrence, puis la Cour d'appel de Paris, à la suite d'une saisine pour entente et abus de position dominante ;
- Assistance d'une société spécialisée dans l'affrètement de services de transport ferroviaire, sur la rédaction de ses accords constitutifs, au regard notamment du risque de pratiques de subventions croisées et pour la rédaction d'accords de distribution et de partenariat avec des agences de voyages on-line ;
- Conseil et assistance d'un acteur de la distribution des titres de transport ferroviaire sur les risques de pratiques anticoncurrentielles associés à la libéralisation du transport ferroviaire de voyageurs ;
- Conseil d'un opérateur de la distribution de l'électricité en France sur l'appréciation des risques de pratiques anticoncurrentielles résultant de la libéralisation du secteur de l'électricité en France ;
- Conseil et défense des intérêts d'un opérateur du secteur des jeux d'argent en ligne devant le Conseil de la concurrence à la suite d'une saisine pour abus de position dominante ;
- Assistance d'un acteur du secteur des jeux d'argent en ligne dans la définition de sa stratégie marketing dans la perspective de la libéralisation du secteur des jeux d'argent en France ;
- Conseil d'un établissement public intervenant dans le secteur de l'Assurance Maladie sur les risques résultant de l'application du droit de la concurrence à un projet de diversification de son activité ;
- Conseil et assistance d'une entreprise dans l'analyse et le montage juridique d'un projet de création de filiale commune avec une entreprise concurrente au regard des règles de contrôle des concentrations ;



- Conseil d'un groupe de régie publicitaire relatif au projet de deux annonceurs de créer une filiale commune destinée à acheter de l'espace publicitaire au regard des règles de contrôle des concentrations et des risques de pratiques anticoncurrentielles ;
- Conseil d'un établissement public administratif relatif aux conditions de mise à disposition des tiers des informations publiques en sa possession, au regard du droit de la concurrence ;
- Assistance d'un acteur du secteur des transports urbains pour la saisine du Conseil de la concurrence pour avis au sujet du projet de lancement d'un service public de transport fluvial ;
- Conseil d'un établissement public d'outre mer dans l'analyse des risques relatifs à la remise en cause de son monopole et aux possibilités de diversification de son activité ;
- Assistance d'un opérateur de services de communications électroniques dans ses démarches auprès de la DGCCRF pour la notification de la concentration liée à la prise de contrôle d'un autre opérateur ;
- Conseil d'un établissement public relatif aux conditions dans lesquelles des aides publiques pourraient être apportées au financement de péniches dans le secteur de la batellerie ;
- Assistance de personnes publiques octroyant des subventions publiques dans le cadre de la notification et de l'instruction de leur opération auprès de la Commission européenne ;
- Assistance d'un opérateur de télécommunications relative à des plaintes formées auprès de la Commission européenne en matière d'aide d'Etat ;
- Assistance dans le cadre de contentieux nationaux relatifs à des aides d'Etat.

Contact :



Pauline de Lanzac, avocat associée du Cabinet Latournerie Wolfrom & Associés, est responsable de l'activité Concurrence et Régulation du Cabinet.

Inscrite aux Barreaux de Paris et de République tchèque, Pauline est diplômée d'HEC et titulaire d'une maîtrise de Droit des Affaires de l'Université Paris II – Panthéon Assas.

Elle est membre de l'Association Française d'Etude de la Concurrence (AFEC).

Tel : 01 56 59 74 73
p.delanzac@latournerie-wolfrom.com